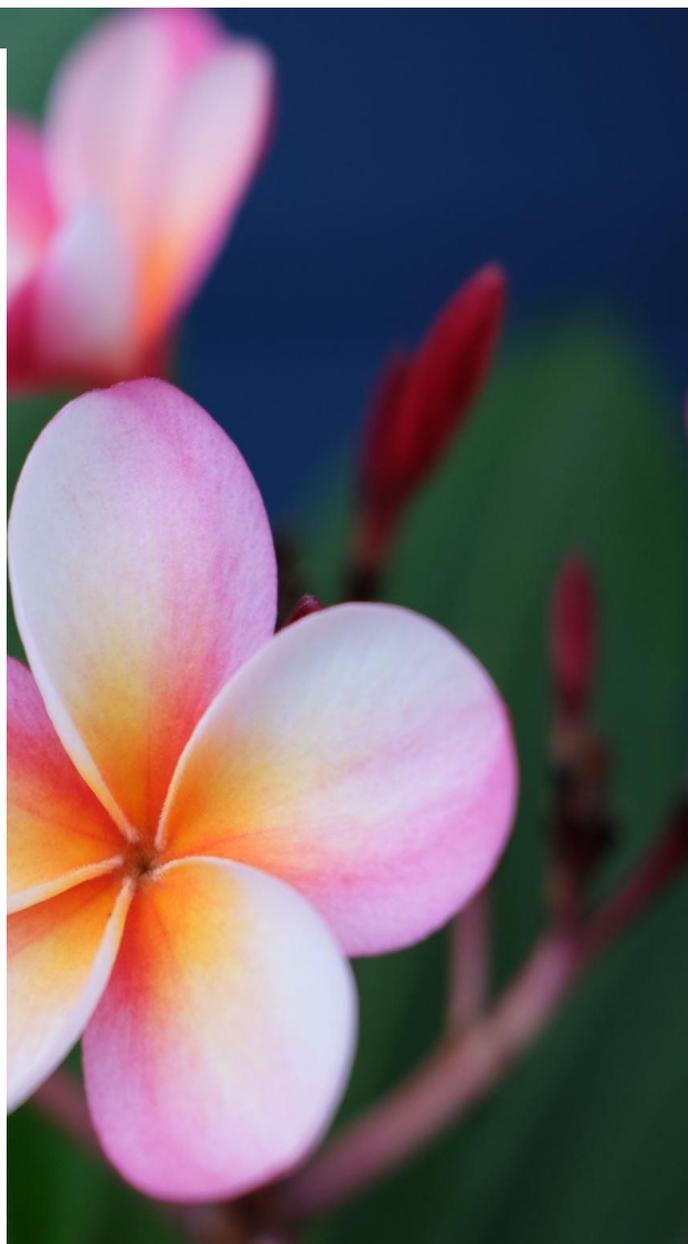


Cahier des charges :

Appel à candidature pour
l'organisation des
Semaines de la Parentalité
et de sa journée
d'ouverture

ANNEE 2025

Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
Conseil départemental des Vosges
Mutualité Sociale Agricole de Lorraine



Ce cahier des charges a pour objet l'organisation de ces Semaines de la Parentalité 2025, dans le département des Vosges.

Contexte

Le Comité Départemental des Services aux Familles souhaite poursuivre **l'organisation des Semaines de la parentalité en octobre 2025** qui s'inscrivent dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026 (Sdsf – joint en annexe). Ce dernier pose le cadre pour l'ensemble des opérateurs œuvrant dans les secteurs de l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale plus particulièrement l'axe 3 : « améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires ».

La politique de soutien à la parentalité portée par le Sdsf « constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment, qu'une prévention globale et universelle ». Être parents, c'est une aventure au quotidien.

A ce titre, l'article L.214-1-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que :

« Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle de l'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents »

Cette définition du service de soutien à la parentalité est retraduite dans la charte de soutien à la parentalité, document-cadre de référence issu de la circulaire C-2023-001. -001C-2023-01.

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité permettent de soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence, dans l'intérêt de l'enfant, afin de développer les capacités à agir en tant que parent.

Ces semaines de la parentalité ont pour but de faire connaître à tous, les dispositifs et actions destinées aux parents et à leurs enfants dans ce domaine. Ce sont plus d'une centaine d'actions qui sont mises en œuvre et en lumière chaque année sur le département.

Deux temps forts jalonnent ces Semaines de la parentalité avec :

- dans un premier temps **l'organisation d'une journée d'ouverture** avec des conférences proposées à destination de parents et de professionnels,
- dans un deuxième temps **des actions organisées sur l'ensemble du département**, et portées par de nombreuses structures afin de prendre connaissance des multiples actions d'accompagnement à la parentalité proposées.

Les années précédentes, ces semaines de la parentalité étaient pilotées par la Caf des Vosges en lien avec un comité d'organisation.

Pour 2025, il est recherché une structure en charge d'organiser ses Semaines de la Parentalité sur le département :

- **journée d'ouverture, coordination**
- **communication autour des actions parentalité .**

Les attendus

ORGANISATION DE LA JOURNEE D'OUVERTURE

Caractéristiques :

1 journée début octobre 2025

Format hybride : présentiel et distanciel

Dans un lieu central sur le département : salle qui peut accueillir environ 150 à 200 personnes

Public cible : parents et professionnels

Le choix de thématique est à définir avec la Caf, le Conseil départemental, la Msa Lorraine, et l'Etat.

Description fonctionnelle des besoins :

Avant la journée d'ouverture	Rechercher la salle, en assurer la gestion : contrat, paiement...
	Définir la thématique avec des membres représentant le Cdsf
	Rechercher un conférencier, un expert ou autres en fonction du thème retenu, gérer sa venue, son contrat, et assurer son paiement...
	Assurer ou confier à un prestataire l'aspect technique lié au format hybride de visioconférence, de captation ou missionner un prestataire pour assurer cette tâche et le rémunérer
	Assurer la communication autour de l'événement (création de visuel, invitation officielle, diffusion de l'information, lien avec les médias locaux, communication sur les réseaux sociaux...) ou missionner un prestataire pour assurer cette tâche et le rémunérer
	Créer et animer un comité d'organisation avec d'autres acteurs
La journée d'ouverture	Assurer l'accueil du public : mise à disposition de café/thé/jus de fruits, émargement, remise des attestations de présence...
	Assurer le fil rouge de la journée
Après la journée d'ouverture	Evaluer la journée d'ouverture
	Transmettre les éléments d'évaluation au Cdsf

ORGANISATION DES SEMAINES DE LA PARENTALITE

Caractéristiques :

1 mois maximum sur octobre, avec au minimum 1 semaine de vacances scolaires

Description fonctionnelle des besoins :

Avant la campagne	Promouvoir ces semaines, inciter et recenser les actions portées par des structures dans le cadre de ces semaines de la parentalité
	Réaliser un programme en ligne
	Assurer la diffusion du programme via ses propres réseaux, avec le soutien des institutions partenaires du Sdsf
	Création d'un kit de communication à destination des porteurs d'actions afin d'uniformiser le graphisme
Pendant la campagne	Mettre en lumière les actions portées par les structures durant toute la campagne
Après la campagne	Assurer l'évaluation de ces Semaines de la Parentalité et transmission des éléments au Cdsf



Le comité d'organisation autour de cette manifestation devra au minimum être représenté par un membre de la Caf, du Conseil départemental et de la Mutualité Sociale Agricole.

Financement

Le financement est assuré par la Caisse d'Allocations des Vosges, le Conseil département des Vosges et la Mutualité sociale agricole.

Un financement maximum de 30 000 euros pour l'organisation de ces Semaines de la Parentalité qui comprend l'organisation de la journée d'ouverture dans son intégralité, et la gestion des Semaines de la Parentalité (recensement, communication...), et tous les frais liés à cette organisation.

Modalités pour postuler

Les structures qui souhaitent candidater doivent envoyer leur proposition détaillée avec un devis et le retourner par mail aux adresses suivantes : valerie.bousila-guery@caf88.caf.fr ET chantal.job@caf88.caf.fr

Choix du prestataire

Le choix du porteur des Semaines de la Parentalité se fera lors d'une commission d'attribution partenariale réunissant les financeurs : Caisse d'Allocations familiales, Conseil département des Vosges, et Mutualité Sociale Agricole de Lorraine.



Si nécessaire, le candidat pourra être invité à présenter son projet devant cette commission d'attribution.

La Caf des Vosges informera le porteur retenu.

Calendrier

Début avril 2025 : diffusion du cahier des charges et retour des candidatures pour le **30 avril 2025**

Début mai 2025 : choix du porteur

Juin 2025 : conventionnement avec les financeurs

Pour tout renseignement

Valérie BOUSILA-GUERY

Responsable du Pôle Familles

Action sociale

valerie.bousila-guery@caf88.caf.fr

03 29 68 88 83

Caf des Vosges - 30 ch. Belle au Bois Dormant 88016 Epinal cedex 9



caf.fr